



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À MIAMI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil consulaire de Miami en formation protection et action sociale

Procès-Verbal du 18 novembre 2020

Composition du conseil

Membres de droit

M. Laurent GALLISSOT, consul général, Président du conseil consulaire
M. Jacques BRION, conseiller des Français de l'étranger, Vice-président du conseil consulaire
M^{me} Nicole HIRSH, conseiller des Français de l'étranger, conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger
M. Franck BONDRILLE, conseiller des Français de l'étranger
M. Xavier CAPDEVIELLE, conseiller des Français de l'étranger

Membres participants

M^{me} Claire FRANCOULON, représentante de l'association Français du monde - ADFE à Miami
M. Joël WISZNIAK, médecin-conseil
M^{me} Pascale GARCIA, chargée des affaires sociales
M^{me} Cécile LACHETEAU, agent des affaires sociales
M^{me} Aline MARTIN, représentante de l'Union des Français de l'Etranger (UFE) à Miami
M^{me} Sandra POULIQUEN, consule adjointe, chef de chancellerie
M. Michel TESSIER, responsable associatif (délégué national PEEP au Handicap, président fondateur de V.I.E *Valorisation et Intégration par l'Evènement de la personne handicapée*, vice-président de SOS Autisme France...)

Représentés, absents ou excusés :

M^{me} Isabelle BRUNSWICK, présidente de l'association « Miami Accueil »

Le Président rappelle la confidentialité des débats et indique que l'ordre du jour comprend les 4 points suivants :

1. Rapport d'activité pour l'année 2020
2. Renseignements chiffrés de l'enquête sur le coût de la vie
3. Proposition d'un nouveau taux de base pour l'année 2021
4. Examen des situations individuelles et propositions pour l'année 2021.

Mme Pascale GARCIA, agent en charge des affaires sociales au Consulat, est proposée en tant que secrétaire de la réunion.

1 - Rapport d'activité pour l'année 2020

A) **Eléments d'information concernant les principaux cas traités en 2020 par le service des affaires sociales :**

- Français en difficulté : des centaines de dossiers traités en 2020 (Français de passage ayant perdu leur titre de voyage ou ayant été victimes de vol, d'accident de la route ou autre, Français résidents en difficulté : personnes hospitalisées et/ou dans des centres psychiatriques, personnes âgées à faibles revenus, parfois atteintes de maladies invalidantes telles qu'Alzheimer ; parent seul avec enfants ; violences domestiques ; etc.) ainsi que les demandes d'aides sociales (secours occasionnels de solidarité) de nos compatriotes français victimes de la pandémie du COVID-19.
- Arrestations : une vingtaine d'arrestations depuis le début de l'année (violences domestiques, consommation et trafic de drogue, situation illégale sur le territoire, vol).
- Retraites : principalement des réponses à des demandes d'information, des interventions lors des interruptions de paiement.
- Disparitions inquiétantes : 6 dossiers traités dont 3 personnes retrouvées.
- A ces activités s'ajoutent le traitement des demandes de bourses scolaires (21 boursiers en 2020), 10 dossiers de bourses d'enseignement supérieur (CROUS) et 2 dossiers d'obligation alimentaire.
- Décès : 17 décès dont 13 transports de cendres et 4 transports de corps vers la France.

B) **Aides ponctuelles versées en 2020**

(Montant alloué de 500 € pour l'année 2020)

- **Secours occasionnels à des Français résidents inscrits au Registre**

Trois secours occasionnels ont été attribués en 2020 pour un montant total de 500 euros.

- **Aides exceptionnelles à des Français de passage / Résidents non-inscrits au Registre / détenus :**

Aucune aide exceptionnelle n'a été attribuée en 2020.

- **Avances remboursables**

Aucune avance remboursable n'a été versée en 2020.

- **Aide spéciale COVID-19 / Secours occasionnel de solidarité :**

Le gouvernement français a décidé de mettre en place **un secours occasionnel exceptionnel** en faveur des Français de l'étranger les plus vulnérables, qui ont connu une perte ou une diminution conséquente de revenus du fait de la crise du COVID-19.

Cette aide pouvait être attribuée jusqu'à 4 fois d'ici fin 2020, à un rythme mensuel. Son montant, calculé sur la base de l'aide exceptionnelle de solidarité versée aux foyers les plus modestes en France, s'élève pour la circonscription de Miami à 255,03 € pour le foyer et 170,02 € supplémentaire par enfant à charge.

Les allocataires ayant reçu ces allocations travaillent principalement dans la restauration, le tourisme ou l'événementiel et la coiffure. Quelques retraités qui vivaient grâce à des emplois précaires ont également perçus ces allocations.

TOTAL	20 adultes bénéficiaires	19 enfants bénéficiaires	48 versements	19 722,32 €
--------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------

C) Montant des allocations versées en 2020

26 demandes d'allocations (solidarité ou handicapé) examinées lors de la dernière réunion du comité (le 15 novembre 2019) ont toutes été accordées.

Le CCPAS de Miami a commencé à verser les allocations de 2020 selon le nouveau taux de base approuvé à compter du mois d'avril 2020 (avec rétroactivité au 1^{er} janvier).

Allocation de solidarité et allocation d'adulte handicapé :

Le comité de Miami avait proposé un taux de base de 723 € pour 2020 calculé de la façon suivante: Taux de base accordé en 2019 = 712 € + application du taux d'inflation (+ 1.6 %) = 723,39 €, **arrondis à 723 €.**

Le montant retenu par l'administration centrale a été fixé à **705 €/mois.**

Allocation pour enfant handicapé = 180 € par mois.

Allocation continue (allocation complémentaire accordée quand la carte MDPH comporte la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité ») = 151 €

Allocation discontinuée (allocation complémentaire attribuée sous réserve de la présentation d'un certificat médical justifiant de la nécessité d'un accompagnant pour certains actes de la vie courante ou dans le cas de dépenses médicales particulièrement importantes) = 75 €

D'autre part, des changements ont eu lieu sur le CCPAS de 2020 :

- Quatre nouvelles allocations versées en cours d'année :
 - Une allocation à durée déterminée (ADD) de janvier 2020 à juin 2020 pour un montant total de 4 230 €.
 - Une allocation à durée déterminée (ADD) de juillet 2020 à décembre 2020 pour un montant total de 4 230 €.
 - Une allocation de solidarité (AS) versée à partir du mois d'août 2020, soit 590,25 € par mois. Montant total en 2020 : 2 951,25 €.
 - Une allocation adulte handicapé (AAH) versée à partir du mois d'août 2020, soit 705 € par mois. Montant total en 2020 : 3 525 €.

- Une allocation adulte handicapé a été supprimée à partir du mois de novembre 2020 car les revenus que notre allocataire perçoit maintenant grâce à son travail sont supérieurs au taux de base.

2 – Renseignements chiffrés de l'enquête sur le coût de la vie

(Selon les instructions de cadrage, le taux de chancellerie retenu est celui en vigueur au 1^{er} septembre 2020, soit 1 USD = 0,848 €).

1- Montant des dépenses mensuelles d'une personne de 65 ans et plus, vivant seule :

- Logement : \$ 1 498 / mois (1 270 € / mois)
- Nourriture : \$ 531 / mois (450 € / mois)
- Santé : \$ 545 / mois (462 € / mois)
- Habillement : \$ 186 / mois (158 € / mois)
- Transport : \$ 576 / mois (488 € / mois)

2- Montant du salaire minimum et des allocations de type revenu minimum d'insertion et minimum vieillesse prévus par la législation locale :

➤ Le salaire minimum fédéral reste inchangé en 2020, soit \$ 7,25 / heure (6,14 € / heure).
Salaire mensuel minimum : \$ 1 257, soit 1 066 € sur la base d'une semaine de 40 heures.
(US Census Bureau / Department of Labor).

➤ Le salaire minimum en Floride a augmenté en 2020 de \$ 0.10 / heure par rapport à 2019, soit \$ 8,56 / heure (**7,25 € /heure**).
Salaire mensuel minimum en Floride : \$ 1 484, soit **1 258 €** sur la base d'une semaine de 40 heures.
(Section 24, Article X of the State Constitution and Section 448.110, Florida Statutes).

➤ Il existe en Floride une allocation d'adulte handicapé dont le montant est variable, puisqu'il est fonction du handicap et des revenus avant l'incapacité de la personne concernée. Un minimum vieillesse est également assuré, quand le retraité a travaillé au moins 10 ans aux Etats-Unis. Son montant est variable selon le nombre d'années travaillées.

3- Salaire médian en Floride

Le salaire mensuel médian par famille, toutes catégories confondues, est de \$ 4 297, soit 3 644 € (US Census Bureau / State Median Family Income).

4- Seuil de pauvreté national (Données 2019 – Sources : US Census Bureau, 2019)

Seuil de pauvreté retenu en Floride au mois de janvier 2020 : \$ 12 760 / an (10 820 €), soit \$ 1 063 / mois (901 €).

Nombre de personnes dans le foyer	Seuil de pauvreté (revenus annuels)	Seuil de pauvreté (revenus mensuels)
Une personne seule de moins de 65 ans	\$ 13 300 - 11 278 €	\$ 1 108 - 940 €
Une personne seule de plus de 65 ans	\$ 12 261 - 10 397 €	\$ 1 022 - 867 €
Un couple de moins de 65 ans	\$ 17 196 - 14 582 €	\$ 1 433 - 1 215 €
Un couple de plus de 65 ans	\$ 15 468 - 13 117 €	\$ 1 289 - 1 093 €
3	\$ 20 335 - 17 244 €	\$ 1 695 - 1 437 €
4	\$ 26 172 - 22 194 €	\$ 2 181 - 1 849 €

5- Taux d'inflation enregistré de septembre 2019 à septembre 2020 et variation du taux de chancellerie durant cette même période

- Le dernier taux d'inflation enregistré pour la Floride est de + 2 % (US Census Bureau / Department of Labor).

- Taux de chancellerie du 1er septembre 2019 au 1er septembre 2020 :

2019 :	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	0.896	0.896	0.896	0.896

2020 :	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
	0.896	0.896	0.922	0.922	0.922	0.922	0.894	0.894	0.848

Taux de chancellerie moyen sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020 :
1 USD = 0.90 €.

6- Valeur du taux de base 2020 (705 €), exprimée en monnaie locale au taux de chancellerie en vigueur au 1^{er} septembre 2019 et au 1^{er} septembre 2020

- Au 1^{er} septembre 2019 (1 USD = 0,896 €) : \$ **786,83**.
- Au 1^{er} septembre 2020 (1 USD = 0,848 €) : \$ **831,36**.

3 – Proposition d'un nouveau taux de base pour l'année 2021

Récapitulatif des précédents taux de base et taux de l'année en cours :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de base proposé par le CCPAS	702 € / 775 €	737 €	755 €	712 €	723 €
Taux de base accordé par le Département	726 €	737 €	694 €	712 €	705 €

Proposition de taux de base pour l'année 2021 :

Le taux d'inflation pour la Floride enregistré au mois d'octobre 2020 (dernière donnée disponible) est évalué à + **2 %** (Bureau of Labor Statistics, CPI = Consumer Price Index pour Miami, Tampa et South Region).

Pour déterminer le montant du nouveau taux de base pour l'année 2021, le président du conseil consulaire propose de prendre en compte les paramètres suivants :

- Montant en € du taux de base accordé pour 2020 (705 €)
- Application du dernier taux d'inflation connu (+ 2 %)
- Application du taux de chancellerie au 1^{er} septembre 2020 (0.848 €)

A savoir :

Taux de base accordé en 2020 = 705 €.

Application du taux d'inflation à ce montant : $705 \text{ €} + 2 \% = 719,10 \text{ €}$, **arrondis à 719 €**

Nouveau taux de base : 719 €, soit \$ 847,87

(taux de chancellerie au 1^{er} septembre 2020 : 1 USD = 0,848 €).

Le taux d'abattement logement représente 15 % du taux de base lorsque l'allocataire ne supporte pas de dépenses de logement (s'il est hébergé à titre gratuit), soit 107,85 € (correspondant à \$ 127,18).

4 – Examen des situations individuelles et propositions pour l'année 2021

- 19 dossiers d'allocations de solidarité (4 nouvelles demandes et 15 demandes de renouvellement).
- Allocation à durée déterminée : aucune.
- 5 dossiers d'allocations pour adulte handicapé (1 nouvelle demande et 4 demandes de renouvellement).
- 7 dossiers d'allocations pour enfant handicapé (1 nouvelle demande et 6 demandes de renouvellement).
- SMSE – Aide à l'enfance en détresse : aucune.

5 – Bilan de l'OLES L'Entraide Floridienne

Le Président de L'Entraide Floridienne, Frédéric BERNERD, intervient pour faire un bilan de l'association, créée le 20/06/2020 et opérationnelle depuis fin juillet.

Il fait le point sur les recettes et les dépenses de l'association ainsi que sur les aides attribuées par l'association depuis sa création. Ce soutien a été fourni à des personnes vivant à Miami mais aussi ailleurs en Floride. Parmi les bénéficiaires, des mères de famille isolées.

Depuis sa création, L'Entraide Floridienne a traité 900 mails, la majorité des demandes portant sur les formalités à accomplir pour les passeports ou autres. Toutes les demandes ont été orientées vers les services concernés.

L'OLES est régulièrement en relation avec Miami Accueil et la FIPA (école ISCHS).

La 1ère newsletter a été envoyée le 5 novembre dernier et a été consultée par environ 650 personnes sur sa page Facebook.

Les Conseillers des Français de l'étranger présents félicitent Frédéric BERNERD pour le travail accompli par l'OLES.

Michel TESSIER indique être à la disposition de l'OLES pour l'aide aux enfants handicapés.

Observations :

Dans le cas des personnes et familles d'enfants handicapés, M. TESSIER a souligné leur souffrance de devoir représenter chaque année le même dossier de demande d'allocation alors que le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Il en est de même pour les cartes d'invalidité dont certaines doivent être renouvelées tous les deux ans tandis que le processus est long et fastidieux. Il serait plus simple que l'invalidité à 80 % de ces personnes soit reconnue définitivement.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Consul général, Président du conseil consulaire :

rappelle la confidentialité des débats

demande aux membres du comité **de laisser** en salle de réunion les documents remis et les notes prises comportant des informations confidentielles sur la situation des allocataires

remercie les membres de leur participation à ce comité

et **lève** la séance à 12h30.